

# PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE PPMS

## SOMMAIRE

Textes de référence .....	3
Information des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur .....	5
Répartition des missions des personnels : .....	5
Plans de situation du lycée face aux risques.....	8
Plan de repérage du lycée.....	12
Les risques de l'établissement.....	13
Procédure interne de déclenchement du PPMS.....	15
Zones de confinement .....	16
Recommandations générales selon les types de risques.....	19
- Inondation .....	19
- Tempête.....	20
- Accident Industriel résultant d'un Transport de Matières Dangereuses (TMD).....	20
- Attentat ou intrusion extérieure.....	21
Annuaire de crise.....	22
Répartition des lieux de confinement et responsables de zones.....	23
Fiches de postes (chef d'établissement, responsable de zone, enseignant, ARL technicité, accueil et vie scolaire).....	24
Mallette de première urgence .....	30
Fiche des effectifs des Élèves absents ou blessés .....	31
Fiche individuelle d'observation .....	32
Les conduites à tenir en première urgence (dans les situations particulières de risques majeurs).....	34
- Consignes générales .....	34
- Consignes en fonction de situations spécifiques .....	35
Information préventive des populations sur les risques majeurs .....	39
- Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) .....	39
- Le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) .....	40
Prise en compte de la dimension éducative.....	41

### TEXTES GENERAUX

- Code de la sécurité intérieure - Livre VII : sécurité civile, acteurs de la sécurité civile  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000025506668&idSectionTA=LEGISCTA000025507266&cidTexte=LEGITEXT000025503132&dateTexte=20120618>
- Code de de la sécurité intérieure - articles L. 741-2 et suivants ; articles R741-1 et suivants  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000025503132&idArticle=LEGIARTI000025506869>
- Code de la sécurité intérieure - articles R. 732-19 et suivants  
[http://legifrance.prod.vdm.ext.dila.fr/affichCodeArticle.do?jsessionid=32C2C0672A515167ABD79D78A1ECA72D.tpdila10v\\_1?idArticle=LEGIARTI000029657030&cidTexte=LEGITEXT000025503132&categorieLien=id&dateTexte=20150227](http://legifrance.prod.vdm.ext.dila.fr/affichCodeArticle.do?jsessionid=32C2C0672A515167ABD79D78A1ECA72D.tpdila10v_1?idArticle=LEGIARTI000029657030&cidTexte=LEGITEXT000025503132&categorieLien=id&dateTexte=20150227)
- Code de la sécurité intérieure - arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006055764>
- Articles R.125-9 et suivants du code de l'environnement  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006835050&dateTexte=&categorieLien=cid>
- Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la prévention médicale dans la Fonction publique  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006063791>
- Circulaire du Premier ministre du 2 janvier 2012 relative à l'organisation gouvernementale pour la gestion des crises majeures  
[http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/01/cir\\_34453.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/01/cir_34453.pdf)

### TEXTES RELEVANT DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Article D. 312-40 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours  
[http://www.legifrance.com/affichCodeArticle.do?jsessionid=FD36FF6930C51AF113F17064323AA53B.tpdjo09v\\_1?idArticle=LEGIARTI000006526455&cidTexte=LEGITEXT000006071191&categorieLien=id&dateTexte=20140625](http://www.legifrance.com/affichCodeArticle.do?jsessionid=FD36FF6930C51AF113F17064323AA53B.tpdjo09v_1?idArticle=LEGIARTI000006526455&cidTexte=LEGITEXT000006071191&categorieLien=id&dateTexte=20140625)
- Article L. 312-13-1 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524771&dateTexte=20110225>
- Code de l'éducation - Chapitre II : Dispositions particulières aux enfants et adolescents handicapés.  
[http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?jsessionid=A4BF277C8712D9586FB6CAA5C357A0B6.tpdjo15v\\_3?idSectionTA=LEGISCTA000006166559&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20110222](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?jsessionid=A4BF277C8712D9586FB6CAA5C357A0B6.tpdjo15v_3?idSectionTA=LEGISCTA000006166559&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20110222)
- B.O. hors série n° 1 du 6 janvier 2000  
Protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ)  
<http://www.education.gouv.fr/bo/2000/hs1/default.htm>
- Circulaire n° 2006-085 du 24 mai 2006 relative à l'éducation à la responsabilité en milieu scolaire  
Sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, formation aux premiers secours et enseignement des règles générales de sécurité  
<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/33/MENE0601175C.htm>

■ Circulaire n° 2003-210 du 1 décembre 2003 relative à la santé des élèves : programme quinquennal de prévention et d'éducation, IV. Développer chez les élèves des comportements civiques et solidaires : généraliser l'apprentissage des gestes qui sauvent

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/46/MENE0302706C.htm>

■ Circulaire n° 99-181 du 10 novembre 1999, B.O. n° 41 du 18 novembre 1999  
Accueil des enfants et des adolescents atteints de troubles de santé évoluant sur une longue période dans le premier et le second degrés.

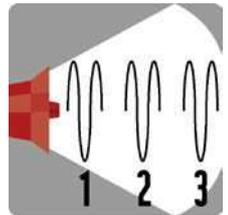
<http://www.education.gouv.fr/bo/1999/41/default.htm>

### INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

---

#### En cas d'alerte

Signal émis par des sirènes :  
3 cycles d'alerte (son montant et descendant)  
Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,  
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.



**Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.**

**Écoutez la radio.  
Respectez les consignes des autorités.**



**FRÉQUENCE France Bleu : 90.5Mhz  
FRÉQUENCE France Info : 105.5Mhz  
FRÉQUENCE France Inter : 88.1Mhz  
FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :  
Sud Radio : 101.4 Mhz**



**N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.**



**Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.**

**Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.**



**Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités** (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

## REPARTITION DES MISSIONS DES PERSONNELS

**FRÉQUENCE France Bleu : 90.5Mhz**  
**FRÉQUENCE France Info : 105.5Mhz**  
**FRÉQUENCE France Inter : 88.1Mhz**  
**FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :**  
**Sud Radio : 101.4 Mhz**

<b>CHEF D'ÉTABLISSEMENT ou son représentant</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activer le plan particulier de mise en sûreté</li> <li>• S'assurer de la mise en place des différents postes</li> <li>• Établir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités</li> <li>• Réceptionner, noter et communiquer toute information sur la situation et son évolution</li> </ul>	<input type="checkbox"/> 05.31.35.42.73  <i>Numéro de téléphone auquel cette personne peut être appelée par les autorités et les secours :</i>  Tél. fixe : 05.34.40.51.17 <i>(si possible différent du numéro du standard)</i>  Mobile : 06.31.35.42.73
<b>PERSONNES RESSOURCES</b> (personnel de direction, personnel enseignant, personnel d'éducation, personnel administratif, personnel technique, personnel de santé, personnel de surveillance, auxiliaires, assistants...)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Le Proviseur ou le Proviseur adjoint
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir et maintenir les liaisons internes</li> </ul>	<input type="checkbox"/> l'adjoint gestionnaire, les CPE, le DDFP, la documentaliste, le chef de cuisine, le responsable du service technique
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'encadrement des élèves et les opérations de regroupement</li> </ul>	<input type="checkbox"/> le professeur responsable de sa classe
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir la liste des absents</li> </ul>	<input type="checkbox"/> le professeur responsable de sa classe
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signaler les blessés ou personnes isolées</li> </ul>	<input type="checkbox"/> le professeur responsable de sa classe

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gérer l'attente</b></li> </ul>	<input type="checkbox"/> le professeur responsable de sa classe
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assurer la logistique interne</b></li> </ul>	<input type="checkbox"/> le service d'intendance (personnels administratifs et techniques)

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Couper les circuits (gaz, ventilation, chauffage, selon le cas, électricité)</b></li> </ul>	<input type="checkbox"/> Les agents techniques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contrôler les accès de l'établissement</b></li> </ul>	<input type="checkbox"/> Les agents d'accueil

## Établir la liaison avec les secours

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Informers les secours de l'évolution de la situation : effectifs, lieux de confinement ou de regroupement externe, blessés éventuels</b></li> </ul>	<input type="checkbox"/> Le Proviseur ou le Proviseur adjoint
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivée sur les lieux (informations sur les personnes blessées ou isolées et celles mises en sûreté)</b></li> </ul>	<input type="checkbox"/> L'infirmier
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Leur remettre les plans de l'établissement avec localisation des coupures et locaux spécifiques (électriques, stockages particuliers)...</b></li> </ul>	<input type="checkbox"/> Les agents d'accueil

## Assurer la liaison avec les familles

<p>En cas d'appel des familles,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rappeler de ne pas venir chercher les enfants, d'éviter de téléphoner, d'être prudent avec les informations qui n'émanent pas des autorités</b></li> <li>• <b>Rassurer et informer suivant les consignes du chef d'établissement</b></li> </ul>	<input type="checkbox"/> Les CPE
---	----------------------------------

## Relation avec la presse

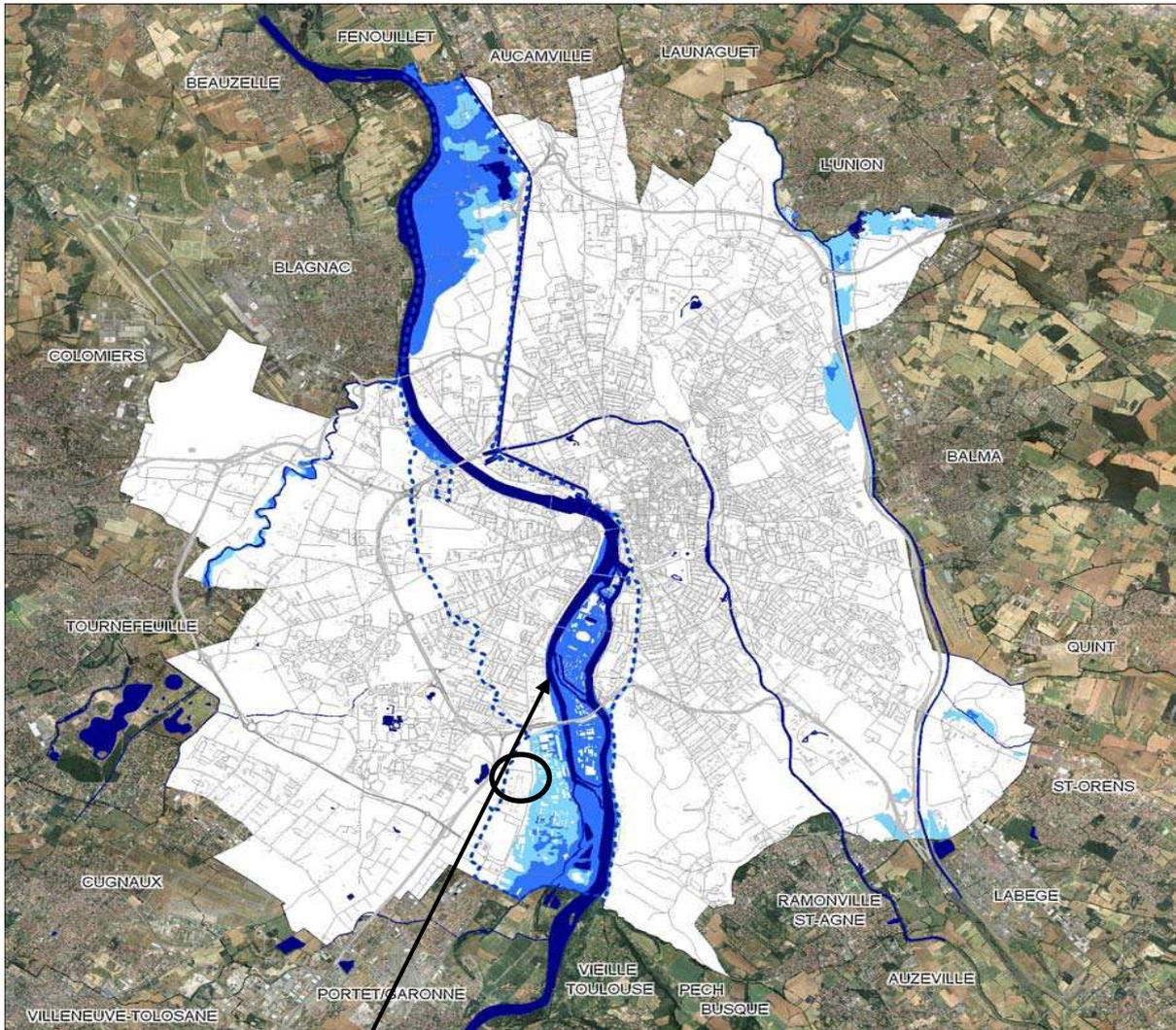
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Suivre les consignes du chef d'établissement</b></li> </ul>	<input type="checkbox"/> Le Proviseur ou le Proviseur adjoint
---	---

## PLAN DE SITUATION DU LYCEE

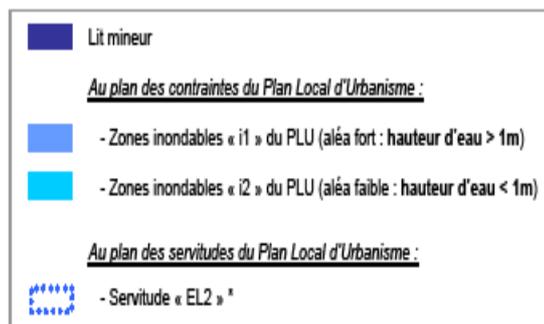


Lycée Gallieni

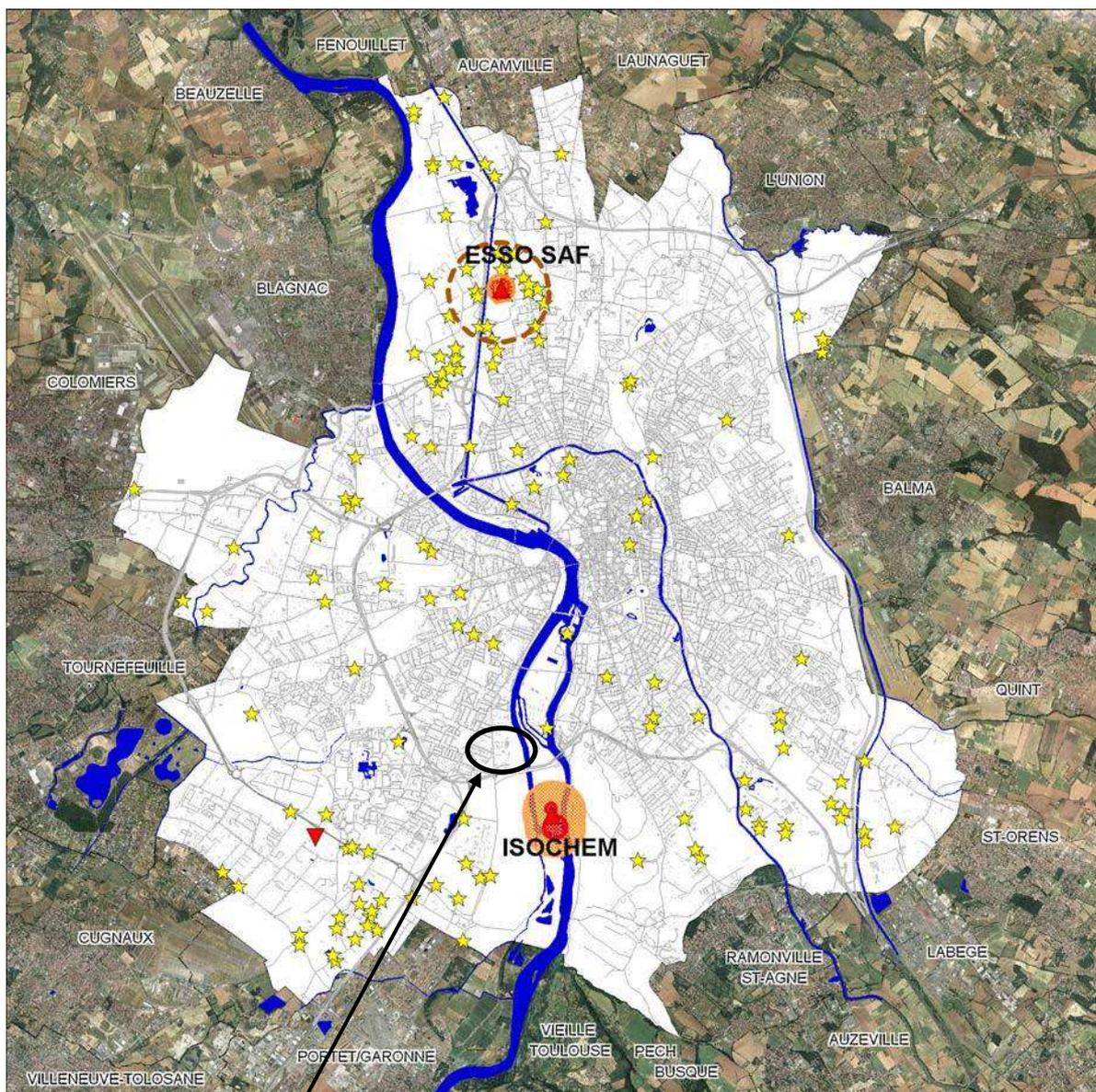
## CARTE ZONES INONDABLES



Source : Mairie de Toulouse (Service Urbanisme et Environnement et DSORM) ; DIREN



## CARTOGRAPHIE DES RISQUES INDUSTRIELS

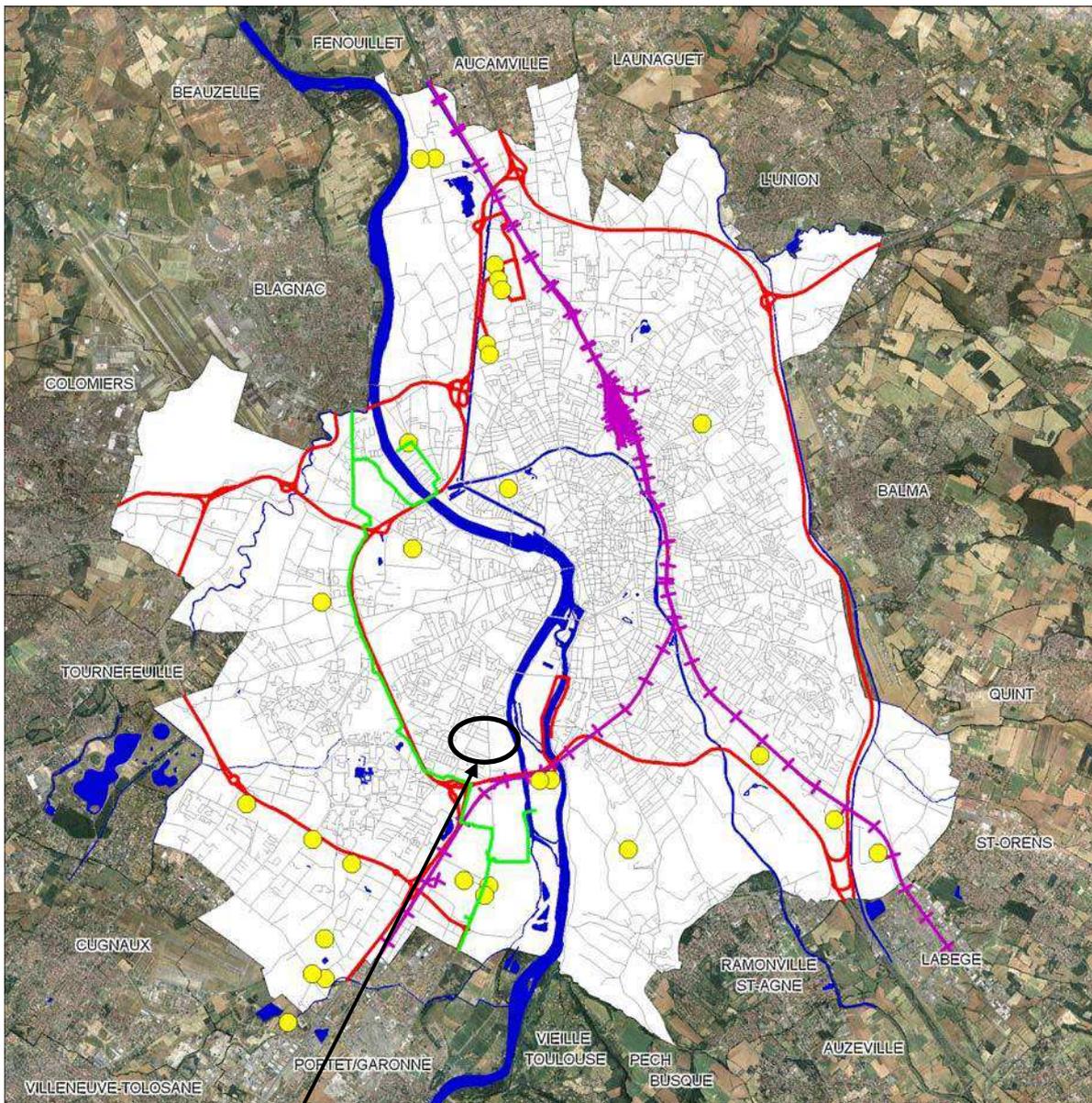


Source : DRIRE et Mairie de Toulouse (DSCRM)

★	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation
▼	Etablissement soumis à Autorisation (seuil bas de la Directive SEVESO 2) : Freescale Semiconducteurs France SAS
▲	Etablissements soumis à autorisation avec Servitudes (AS). Deux zones de danger :
	a) Zone chimique Sud : - t1 : risques d'effets létaux - t2 : risques d'effets irréversibles
	b) Zone pétrolière Nord : - t3 : risques d'effets létaux - t4 : risques d'effets irréversibles
	Périmètre enveloppe des effets bris de vitre selon les dernières études de danger présentées (zone pétrolière Nord)

Lycée Gallieni

CARTOGRAPHIE DES TRANSPORTS DE MATIERE DANGEREUSE

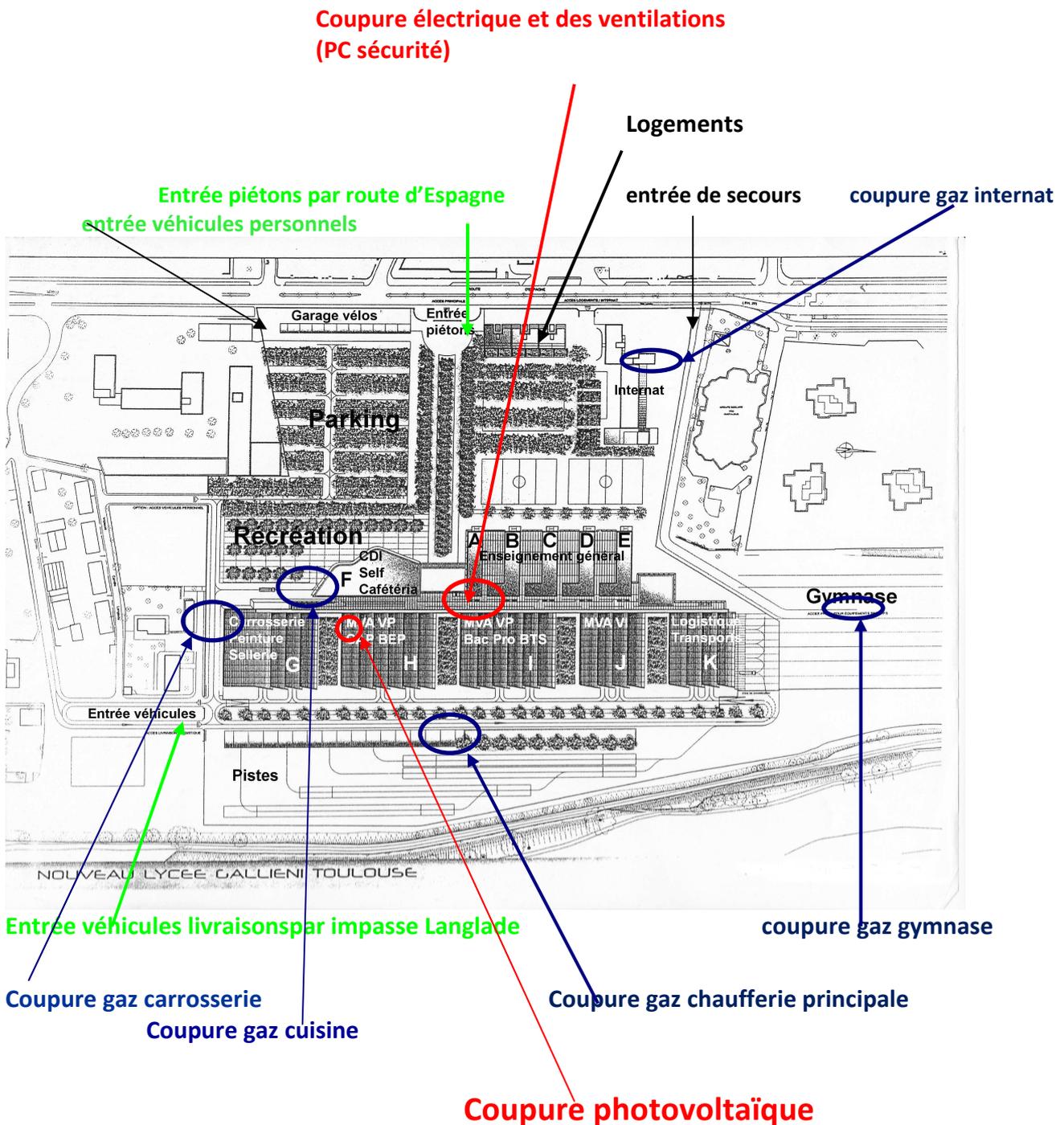


Source : Préfecture de la Haute-Garonne, Maire de Toulouse (DSCRM et Service Circulation-Transports)

Lycée Gallieni

- Itinéraires routiers de TMD
- ++ Itinéraires ferroviaires de TMD
- Transport de gaz par canalisation (canalisations TIGF, ex. GSO)
- Principaux établissements expédiant ou recevant des matières dangereuses

## PLAN DE REPERAGE DU LYCEE GALLIENI



### Les risques de l'établissement

L'analyse du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs et du Dossier départemental des Risques Majeurs indique que le lycée GALLIENI est exposé à plusieurs types de risques majeurs



le risque naturel «inondation»

zone inondable

le risque naturel de «tempête»

zone exposée  
à des tempêtes  
fréquentes

le risque «industriel»

proximité  
d'installations  
classées

le risque «transport de matières dangereuses»

proximité de transport  
de matières  
dangereuses

A ces risques, s'ajoute



le risque attentat

### Identification des risques

Risque	Logistique d'évacuation	Mise à l'abri
Inondation	1	2
Tempête	2	1
industriel	2	1
TMD*	2	1
Attentat ou intrusion étrangère	2	1

\* Transport des matières dangereuses

#### Autres

**Inondation** : il s'agit de l'inondation de la commune. Les autorités peuvent demander l'évacuation, retour vers leur domicile. Si cela n'est pas possible (maison déjà inondée), on passe à une mise à l'abri : où garde-t-on les élèves ? Où vont-ils dormir ? Comment les nourrir ? Une concertation avec la mairie est indispensable.

Pourquoi 1 et 2 ? 1 = première intention – 2 = évacuation logistique en dehors des heures normales de classe sur ordre des autorités. Il est important d'avoir les coordonnées des parents afin de les joindre. La tempête et le transport de matières dangereuses sont ciblés pour l'ensemble du département ; rajouter les autres risques majeurs propres à chaque commune.

### SIGNAL D'ALERTE RETENU PAR L'ETABLISSEMENT

#### **Evacuation pour incendie**

En général alarme de type 4 électrique et sur onduleurs.

#### **Confinement, mise à l'abri**

Ces deux signaux sont différents.

Evacuation = sortir alors que mise à l'abri =

Rentrer.

Le but est de créer un réflexe « rentrer »

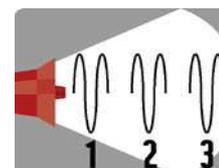
ou « sortir ».

#### **Alarme générale**

**3 X 15'**

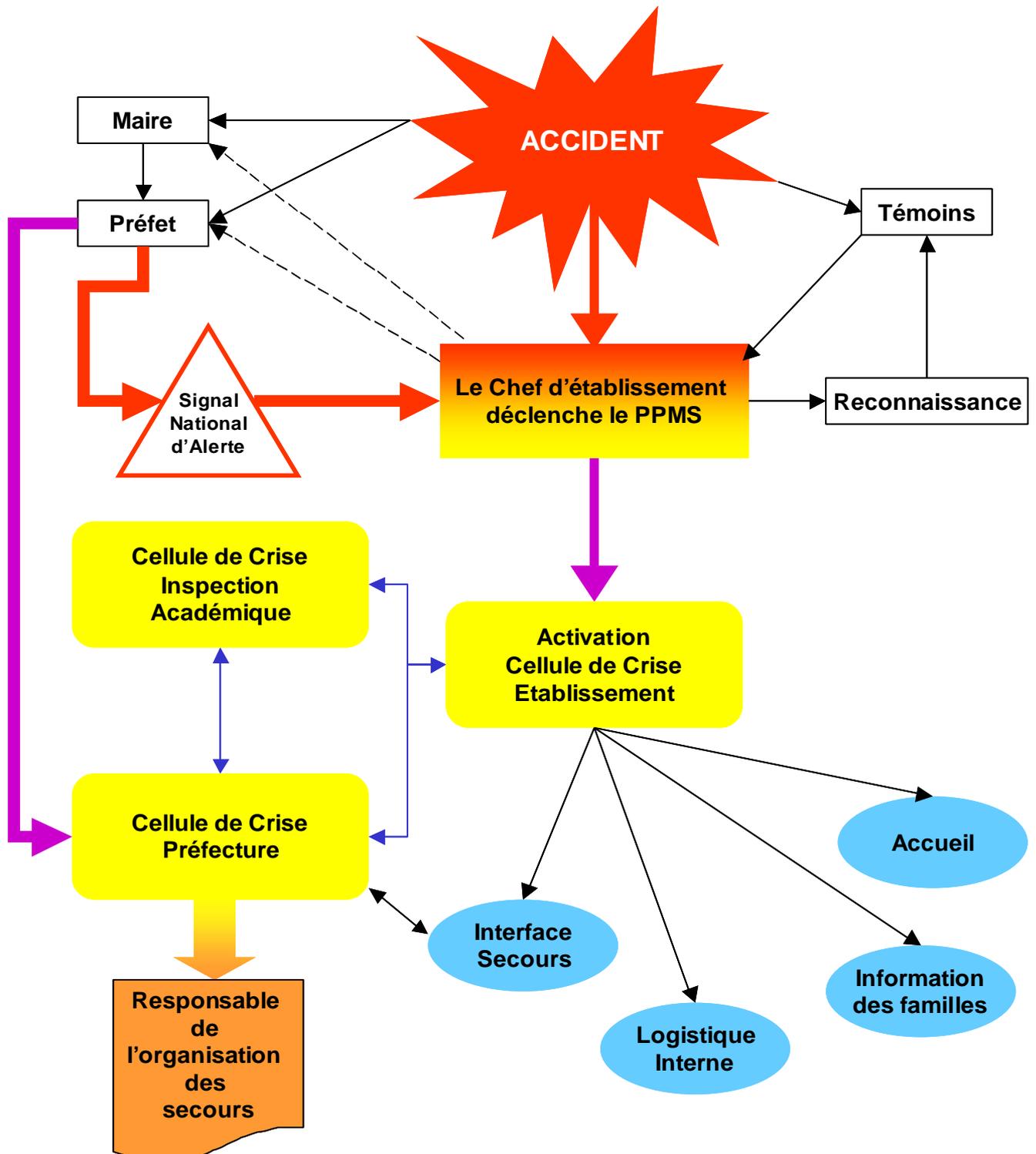
**Alarme électrique**

type corbeau



## Procédure interne de déclenchement du PPMS

Fiche 7







## Zones de confinement de l'établissement – en cas d'inondation

ZONES	1	2	3	4			5	6	7	8	9	10	11	12	13																
	ENSEIGNEMENT GENERAL					CDI	Restaurant	cafétéria			ATELIERS					GYMNASE	INTERNAT	Accueil													
BAT	A	B	C	D	E	F					G	H	I	J	K	M		L													
RDC	Evacuation vers le 1 <sup>er</sup> étage							Evacuation vers le 1 <sup>er</sup> étage								Evacuation vers le 1 <sup>er</sup> étage du bâtiment K	Evacuation vers le 1 <sup>er</sup> étage Foyer Salle de musculation lingerie Salle des agents Bureau RST	Evacuation vers le 1 <sup>er</sup> étage des logements													
1er étage																			Maintien dans les salles sous la responsabilité des enseignants			Maintien au réfectoire sous la responsabilité du chef de cuisine	G109	H108	I110	J106	K106	Bât H			Maintien dans les chambres 2 surveillants /étage
2ème étage																							Poste 176	Poste 199	Poste 215	Poste 221	Poste 245				

## RECOMMANDATIONS GENERALES SELON LES TYPES DE RISQUES

Respectez les consignes diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet.

### INONDATION

- ▶ **Si les délais sont suffisants :**
  - évacuation préventive possible effectuée par les autorités.
- ▶ **Si les délais sont insuffisants :**
  - rejoignez les zones prévues en hauteur (étages, collines, points hauts...) ;
  - n'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.
- ▶ **Dans tous les cas :**
  - coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;
  - ne prenez pas l'ascenseur ;
  - fermez portes, fenêtres, aérations...
  - mettez en hauteur le matériel fragile.

### TEMPETE

- ▶ **Si les délais sont suffisants :**
  - évacuation préventive possible.
- ▶ **Si les délais sont insuffisants :**
  - rejoignez des bâtiments en dur ;
  - éloignez-vous des façades sous le vent et des vitres ;
  - fermez portes et volets ;
  - surveillez ou renforcez, si possible, la solidité des éléments de construction ;
  - renforcez la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif ;
  - enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises,...) ;
  - limitez les déplacements.

## ACCIDENT INDUSTRIEL RESULTANT D'UN TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

### ► Nuage toxique :

- regroupez tout le monde à l'abri dans les locaux de confinement prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les ouvertures (aérations...) ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité si nécessaire ;
- évitez toute flamme ou étincelle en raison du risque éventuel d'explosion ;
- en extérieur : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent et rejoindre le bâtiment le plus proche.

### ► Explosion :

- évacuez dans le calme tout le monde vers les lieux de mise en sûreté externes en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets, de pylônes...) ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.

### ► Explosion suivie d'un nuage toxique :

- regroupez tout le monde à l'abri dans les zones de confinement ; ces lieux doivent être éloignés des baies vitrées et fenêtres endommagées ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.

### ► Dans tous les cas :

évacuation possible effectuée par les autorités.

**ATTENTAT OU INTRUSION EXTERIEURE****► Au déclenchement des faits ou d'une alerte**

- Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : **évacuation ou confinement** ;
- se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement ;
- appeler dans la mesure du possible les services de police ou de gendarmerie : décliner sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes) ;
- rester calme pour ne pas communiquer son stress.

**► Choix n°1 : l'évacuation**

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- demander un silence absolu ;
- suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;
- signaler la localisation des victimes éventuelles ;
- signaler l'emplacement du point de rassemblement.

**► Choix n°2 : le confinement**

- Identifier le(s) local (-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate ;
- verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau...) ;
- faire s'éloigner les élèves et personnels des portes, murs et fenêtres ;
- leur demander de s'allonger ;
- éteindre les lumières ;
- demander un silence absolu ;
- faire mettre en silencieux les téléphones portables ;
- une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés ;
- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ;
- attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

### ANNUAIRE DE CRISE<sup>1</sup>

#### LYCEE POLYVALENT JOSEPH GALLIENI

LIGNE DIRECTE : 05.34.40.51.17 (à communiquer aux autorités et aux secours)

ADRESSE : 79 route d'Espagne 31100 TOULOUSE

ACCES DES SECOURS : Impasse LANGLADE 31100 TOULOUSE (portail livraisons) et 77 route d'Espagne 31100 Toulouse (portail logements de fonction)

CAUSES POSSIBLES DE SURACCIDENT<sup>2</sup> : station essence avec stockage de carburant, stockage bouteilles de gaz (côté pistes)

SERVICES	CONTACTS	N° DE TELEPHONE
<b>Éducation nationale</b>		
Rectorat	M. Olivier de Baichis	05.36.25.89.19.
Direction académique	.....	05.36.25.70.00
	.....	
<b>Préfecture</b>		
Sécurité civile	.....	05.62.27.66.41
	.....	05.34.45.36.66
<b>Mairie</b>		
Service éducation	.....	05.61.22.29.22
Service environnement	.....	
<b>Secours</b>		
Pompiers	.....	18
SAMU	.....	15

<sup>1</sup> À disposition du chef d'établissement ou du directeur d'école, certains numéros devant rester confidentiels.

<sup>2</sup> Il est utile de noter les équipements de l'établissement qui pourraient entraîner des accidents supplémentaires (transformateurs, canalisation gaz, bouteilles de gaz, stockage de produits dangereux, fuel...).

## Répartition des lieux de confinement et responsables de zone

Zone	Etage	Localisation	Fonction du responsable de zone	Postes téléphoniques
1	RDC	A, B, C, D, E	CPE	476/122/123
2	1 <sup>er</sup>	A, B, C, D, E	Personnel d'intendance	113/114/115
3	2ème	A, B, C, D, E	Professeur sans cours présent dans la salle des profs	179
4	2ème	F - CDI	Documentaliste	125
4	1 <sup>er</sup>	F - self	Chef de cuisine	126
5	1 <sup>er</sup>	G	Professeur présent	176
6	1 <sup>er</sup>	H	DDFP	471/472
7	1 <sup>er</sup>	I	Professeur présent	
8	1 <sup>er</sup>	J	Personnel du Greta ou Professeur présent	223
9	1 <sup>er</sup>	K	ARL ou professeur Présent	137
10	RDC	M	Professeur présent	138
121	RDC	gymnase	Professeur EPS	212
12		internat	- de jour : lingère/ ARL - de nuit : CPE de garde ou assistant d'éducation	279 181 182 183 184 185 186 187
13		Accueil	Agent d'accueil	110

## Fiche de poste n°1 – chef d'établissement

Cocher ce qui est fait	Fait
Déclenche l'alerte Sur ordre ou de sa propre initiative	
Rejoint la cellule de crise Qui est responsable de la malle d'urgence, qui branche la radio : fiche de poste	
S'assure de la mise en place du PPMS	
Gère ou fait gérer les communications Internes : personnels institution Externes : autorités de tutelle cf. annuaire	
Appelle les secours 15 SAMU Après avoir fait un bilan des blessés ou 18 Pompiers Si par exemple, il y a explosion (laboratoire de chimie) ou nuage toxique	
Assure un soutien psychologique, informe, rassure Rôle de tout adulte : informer, fait retomber l'angoisse et le stress	
Si besoin, met à disposition des secours, les moyens en matériel et humains	
Evacue les élèves sur ordre des autorités ou à la fin du PPMS	

## Fiche de poste n°2 – responsable de zone

Cocher ce qui est fait	Fait
Fermer la zone de confinement qui donne sur la galeria	
Utiliser 1 téléphone intérieur pour prendre contact avec la cellule de crise et se signaler	
Rester en permanence à l'écoute des consignes de la cellule de crise	
Ouvrir la mallette de confinement, suivre les consignes du dossier PPMS	
Mettre le brassard jaune fluo pour s'identifier en tant que responsable de zone	
Identifier les absents et les blessés	
Organiser le confinement de la zone (fenêtres, bouches d'aération, portes)	
Faire éteindre ou confisquer tous les portables si besoin	
Ecouter la radio de la mallette France Inter 87,9 mhz Toulouse FM 92,6 mhz Sud Radio 101.4 mhz	
Attendre la fin du signal de confinement par la cellule de crise	

## Fiche de poste n°3 – enseignant Affichage dans chaque salle de classe

<b>Cocher ce qui est fait</b>	<b>Fait</b>
Rester dans la classe et organiser le confinement (fenêtres, bouches d'aération, portes) ou rejoindre le lieu de mise en sûreté défini selon consignes de la cellule de crise	
Si vous êtes dans les peignes, jeter 1 coup d'œil dans le couloir pour vous assurer que la porte d'accès à la galeria a été fermée à clef	
Faire l'appel et identifier les absents et les blessés Un élève peut être aux toilettes	
Faire le bilan des blessés, si besoin En fonction de l'annexe 2 de la mallette Communiquer la liste des absents et des blessés au responsable de zone Si responsable de zone invisible, prévenir la cellule de crise par téléphone intérieur ou portable (cf p.25)	
Faire éteindre ou confisquer tous les portables si besoin	
Se faire connaître au responsable de zone et l'informer de la situation de la classe	
Expliquer le risque majeur aux élèves	
<b>Rassurer, occuper</b> C'est le moyen de ne pas laisser l'inquiétude prendre le dessus. Par contre, ne pas utiliser de craie, de marqueurs, il faut préserver l'oxygène de l'air du lieu de mise à l'abri. On sait quand le PPMS est déclenché mais pas quand la mise à l'abri sera levée. Si les élèves sont turbulents, ils brûleront rapidement l'oxygène de l'air et des malaises pourront se produire cf. consignes générales de santé	
Le professeur situé dans la classe la plus proche de la galeria, ferme l'accès de la galeria	
Attendre la fin du signal de confinement par la cellule de crise	

## Fiche de poste n°4 – ARL technicité

<b>Cocher ce qui est fait</b>	<b>Fait</b>
Couper l'arrivée générale de gaz, VMC, et éventuellement l'électricité selon consignes de la cellule de crise	
Aller chercher les médicaments pour les élèves en cours de traitement spécifiques (PAI)	
Se diriger vers la zone de confinement la plus proche	
Activer le talkie-walkie à l'écoute des consignes de la cellule de crise	
Mettre le brassard jaune fluo pour s'identifier	
Attendre la fin du signal de confinement par la cellule de crise	

## Fiche de poste n° N°5 – ACCUEIL et VIE SCOLAIRE

<b>Cocher ce qui est fait</b>	<b>Fait</b>
Consignes téléphoniques à lire aux parents selon message ci-après (être rapide, concis et ferme)	
Fermeture des portes coupe feu	

### Consignes de communication aux parents

**« L'établissement a tout mis en œuvre pour la sécurité de votre enfant qui est confiné et à l'abri.**

**Nous vous demandons de ne pas venir le chercher, vous pourriez vous mettre en danger et en le sortant de l'établissement, le mettre en danger.**

**Evitez de téléphoner afin de ne pas encombrer les réseaux.**

**Ecoutez la radio : France Inter 88.1 Mhz, Toulouse FM 92,6 Mhz, Sud Radio 101.4 Mhz**

**Vous serez avertis par la radio de la levée de la mise à l'abri.**

**Nous vous remercions de votre compréhension. »**

## Procédure de retour à la normale

Un appel de la cellule de crise vous indiquera la levée de la mise à l'abri

Les zones de mise à l'abri doivent être aérées avant la reprise des cours.

Les élèves et les professeurs poursuivent l'emploi du temps la journée.

Le professeur fait l'appel. En cas d'absence d'un élève, le signaler très vite à l'administration.

### MALLETTE DE PREMIERE URGENCE

(à placer dans chaque lieu de mise en sûreté)

- Documents

- document PPMS (fiche de mission des personnels et des liaisons internes, annuaire)
- fiche des effectifs des élèves absents ou blessés (annexe 2),
- Fiche consignes générales à tenir en première urgence
- Plan indiquant les lieux de mise en sûreté (internes ou externes),
- Fiches individuelles d'observation (annexe 3)
- Fiche état des victimes (annexe 4)

- Matériel

- Gilets jaunes (pour identifier les personnes ressources) 13,
- Radio à dynamo et inscription des fréquences de France Inter ou de la radio locale conventionnée par le préfet,
- Rubans adhésifs (larges),
- Ciseaux,
- Linges, chiffons,
- Lampe de poche à dynamo,
- Essuie-tout,
- Gobelets,
- Seau ou sacs plastiques (si pas accès WC),
- Eau (si pas accès point d'eau),
- Jeux de société, cartes, dés, papier, crayons...
- talkie-walkie ou téléphone
- cahier ou feuilles de papier

- Trousse de premiers secours

Cette trousse de premiers secours comprend (cf. B.O. spécial n° 1 du 6 janvier 2000) :

- Sucres enveloppés,
- Sacs plastiques et gants jetables,
- Ciseaux,
- Couverture de survie ou iso thermique,
- Mouchoirs en papier,
- Savon de Marseille,
- Garnitures périodiques,
- Éosine di sodique aqueuse non colorée désinfection des plaies sauf hypersensibilité à l'éosine,
- Compresse individuelles purifiées,
- Pansements adhésifs hypoallergiques,
- Pansements compressifs,
- Sparadrap,
- Bandes de gaze,
- Filets à pansement,
- Écharpe de 90 cm de base.



### FICHE INDIVIDUELLE D'OBSERVATION<sup>3</sup>

(à remettre aux secours)

NOM DE L'ECOLE OU DE L'ETABLISSEMENT	TAMPON
Lycée Polyvalent Joseph GALLIENI	

NOM	PRENOM	AGE	SEXE (M/F)

Maladies connues (asthme...) : .....

Projet d'accueil individualisé (PAI) :      **NON**       **OUI**  (joindre le traitement)

*Cochez ce que vous avez observé*

<input type="checkbox"/> Répond .....	
<input type="checkbox"/> Ne répond pas .....	
<input type="checkbox"/> Réagit au pincement .....	
<input type="checkbox"/> Ne réagit pas au pincement .....	
<input type="checkbox"/> Difficultés à parler .....	
<input type="checkbox"/> Difficultés à respirer .....	
<input type="checkbox"/> Respiration rapide .....	
<input type="checkbox"/> Plaies .....	
<input type="checkbox"/> Membre déformé .....	
<input type="checkbox"/> Mal au ventre .....	
<input type="checkbox"/> Envie de vomir .....	
<input type="checkbox"/> Vomissements .....	
<input type="checkbox"/> Tête qui tourne .....	
<input type="checkbox"/> Sueurs .....	
<input type="checkbox"/> Pâleur .....	
<input type="checkbox"/> Agitation .....	
<input type="checkbox"/> Angoisse .....	
<input type="checkbox"/> Pleurs .....	
<input type="checkbox"/> Tremblements .....	
<input type="checkbox"/> Autre (préciser) .....	
<b>DUREE DES SIGNES OBSERVES</b>	

Fiche établie par :

NOM : .....

Fonction : .....

Jour : .....

Heure : .....

<sup>3</sup> à dupliquer et à mettre dans les mallettes de première urgence en plusieurs exemplaires, à disposition des personnes ressources.

---

*Notez ce que vous avez fait :*

.....

.....

.....

### LES CONDUITES A TENIR EN PREMIERE URGENCE

(DANS LES SITUATIONS PARTICULIERES DE RISQUES MAJEURS)

#### CONSIGNES GENERALES

##### Après avoir rejoint les lieux de mise en sûreté :

- utiliser la trousse de première urgence ;
- se référer, si nécessaire, aux protocoles d'urgence pour les élèves malades ou handicapés ;
- expliquer ce qui se passe et l'évolution probable de la situation ;
- établir la liste des absents (annexe 8) ;
- repérer les personnes en difficulté ou à traitement médical personnel ;
- recenser les élèves susceptibles d'aider, si nécessaire ;
- déterminer un emplacement pour les WC ;
- proposer aux élèves des activités calmes ;
- suivre les consignes en fonction des situations spécifiques (saignement du nez, « crise de nerfs »...)
- remplir une fiche individuelle d'observation (annexe 9) pour toutes les personnes fortement indisposées ou blessées.

#### PRINCIPE DE PRIORISATION DES CONDUITES À TENIR EN PREMIERE URGENCE

##### 1/ URGENCES VITALES

- arrêt cardiaque
- perte de connaissance
- hémorragie externe
- écrasement de membres
- effet de blast
- trauma du rachis

##### 2/ URGENCES RELATIVES (à traiter APRES toutes les urgences vitales)

- malaises (aggravation de maladies – difficultés respiratoires – maux de ventre)
- brûlures
- plaies
- crise convulsive (épilepsie)
- fractures / luxations

##### 3/ NON URGENT (à traiter APRES toutes les urgences vitales)

- stress
- panique
- agitation

**IMPORTANT** : on ne traite une urgence qu'en l'absence d'urgence supérieure. Je ne traite pas les urgences relatives si une urgence vitale reste à prendre en charge. Idem, je ne traite pas un cas non urgent si une urgence relative reste à prendre en charge.

Si du personnel reste disponible pendant le traitement de toutes les urgences prioritaires, il peut commencer à traiter les urgences secondaires.

## CONSIGNES EN FONCTION DE SITUATIONS SPECIFIQUES

### 1- L'ENFANT OU L'ADULTE SAIGNE DU NEZ

#### Il saigne spontanément :

- le faire asseoir ;
- le faire se moucher ;
- faire comprimer les narines par une pince pouce / index pendant dix minutes ;
- respirer par la bouche sans parler ;
- Si le saignement ne s'arrête pas, prendre dès que possible un avis médical.

#### Il saigne après avoir reçu un coup sur le nez ou sur la tête :

- réaliser les gestes qui s'imposent (comprimer l'endroit qui saigne) ;
- surveiller l'état de conscience ;
- si perte de connaissance (voir situation 5) ;
- prendre dès que possible un avis médical.

### 2- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE DE NERFS »

#### Signes possibles (un ou plusieurs) :

- crispation ;
- difficultés à respirer ;
- impossibilité de parler ;
- angoisse ;
- agitation ;
- pleurs ;
- cris.

#### Que faire ?

- l'isoler si possible ;
- le mettre par terre, assis ou allongé ;
- desserrer ses vêtements ;
- le faire respirer lentement ;
- le faire parler ;
- laisser à côté de lui une personne calme et rassurante.

### 3- STRESS INDIVIDUEL OU COLLECTIF

Ce stress peut se manifester pour quiconque

**Signes possibles** : (un ou plusieurs)

- agitation ;
- hyperactivité ;
- agressivité ;
- angoisse ;
- envie de fuir ... panique.

**Que faire ?**

**En cas de stress individuel**

- isoler l'enfant ou l'adulte, s'en occuper personnellement (confier le reste du groupe à un adulte ou un élève « leader ») ;
- expliquer, rassurer, dialoguer ;

**En cas de stress collectif**

- être calme, ferme, directif et sécurisant ;
- rappeler les informations dont on dispose, les afficher ;
- se resituer dans l'évolution de l'événement (utilité de la radio) ;
- distribuer les rôles et responsabiliser chacun.

### 4- L'ENFANT OU L'ADULTE NE SE SENT PAS BIEN MAIS RÉPOND (MALAISE, AGGRAVATION DE MALADIE LIÉE AUX CIRCONSTANCES...)

**Signes possibles** : (un ou plusieurs)

- maux de tête, vertiges, pâleur, sueurs, nausées, douleur, problème à respirer, mal au ventre, angoisse, tremblement, sensation de froid, perte de connaissance.

**Questions :**

- a-t-il un traitement ?
- quand a-t-il mangé pour la dernière fois ?
- a-t-il chaud ? froid ?

**Que faire ?**

- aider à prendre le traitement adapté (ou sucre) ;
- desserrer les vêtements, le rassurer et le protéger (froid, chute intempestive...) ;
- le laisser dans la position où il se sent le mieux ;
- surveiller.

Si les signes ne disparaissent pas : donner 2-3 morceaux de sucre (même en cas de diabète). Si

les signes persistent, faire appel aux services de secours.

## 5- L'ENFANT OU L'ADULTE A PERDU CONNAISSANCE

### Signes :

- il respire ;
- il ne répond pas, n'obéit pas à un ordre simple ;

### Que faire ?

- le mettre « sur le côté » (position latérale de sécurité) ;
- ne rien lui faire absorber ;
- le surveiller ;
- s'il reprend connaissance, le laisser sur le côté et continuer à le surveiller ;
- faire appel aux services de secours.

## 6- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE D'ÉPILEPSIE » (CRISE CONVULSIVE GENERALISEE)

### Signes :

- perte de brutale connaissance : il ne réagit pas, ne répond pas ;
- son corps se raidit, il a des secousses des membres.

### Il peut :

- se mordre la langue ;
- devenir bleu ;
- baver ;
- perdre ses urines.

### Que faire ? Respecter la crise :

- accompagner la personne au sol, si l'on assiste au début de la crise ;
- ne rien mettre dans la bouche, et surtout pas vos doigts ;
- éloigner les personnes et les objets pour éviter qu'il ne se blesse ;
- ne pas essayer de le maintenir ou de l'immobiliser ;
- glisser une couverture (ou équivalent) sous la tête ;
- quand les secousses cessent, le mettre en position latérale de sécurité (« sur le côté ») et le laisser dans cette position jusqu'au réveil ;
- rassurer les autres.

*Remarques : il peut faire du bruit en respirant, cracher du sang (morsure de langue)*

**Ne pas essayer de le réveiller : il se réveillera lui-même et ne se souviendra de rien.**

Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

**ATTENTION : SI LA CRISE SE RÉPÈTE, IL S'AGIT D'UN SIGNE DE GRAVITÉ !**

## 7- TRAUMATISMES DIVERS

Pour toutes les autres situations, en particulier traumatismes (plaies, hémorragies, fractures,

traumatismes divers...) :

## Faire appel aux services de secours

### En attendant leur arrivée :

- éviter toute mobilisation, tout mouvement du membre ou de l'articulation lésé ;
- isoler l'adulte ou l'enfant et le rassurer ;
- couvrir et surveiller l'adulte ou l'enfant ;
- en cas de plaie ou d'hémorragie, mettre un pansement serré (sauf en cas de présence d'un corps étranger)
- en cas de fracture, ne pas déplacer, immobiliser le membre ou l'articulation avec une écharpe par exemple (sur les membres supérieurs uniquement).

## 8- ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG

### Définition :

Exposition percutanée (piqûre ou coupure) ou tout contact direct sur une peau lésée ou des muqueuses (bouche, yeux) avec du sang ou un liquide biologique souillé par du sang.

### Signes :

- une coupure ou une piqûre s'est produite avec un objet ayant été en contact avec un liquide biologique contaminé par du sang ;
- du sang ou un liquide biologique contenant du sang est projeté sur une muqueuse (yeux, bouche...) ou sur une peau lésée (lésions non cicatrisées, maladie de la peau...).

### Que faire ?

- interrompre immédiatement l'action de secours, si possible ;
- se faire relayer.

### Sur une plaie :

- nettoyer immédiatement à l'eau courante et au savon puis rincer ;
- réaliser l'asepsie, en assurant un temps de contact d'au moins 5 minutes à l'aide de Dakin, ou de Javel (9°) ou d'un antiseptique iodé.

### Projection sur les muqueuses :

- rincer durant 5 minutes au moins avec un soluté isotonique ou à défaut de l'eau ;
- demander un avis médical

**Si la situation le permet, lorsque la gravité de l'état d'un enfant ou d'un adulte impose de faire appel aux services de secours, prévenir le directeur d'école ou le chef d'établissement.**

### INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS SUR LES RISQUES MAJEURS

Les articles L.125-2, R 125-9 et suivants du code de l'environnement font obligation à l'État et aux maires des communes à risques d'informer les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont exposés et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Le contenu et la forme des informations données aux personnes susceptibles d'être exposées à des risques majeurs sont précisés dans les tableaux suivants.

#### LE DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS (DDRM)

**Le DDRM est établi par le préfet et donne les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département.**

L'information donnée au citoyen sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

Le DDRM est librement consultable par toute personne à la préfecture et en sous-préfecture, ainsi qu'à la mairie des communes listées dans le DDRM. Le DDRM est également mis en ligne et consultable sur le site de la préfecture.

[Plus d'information sur le DDRM](#) sur [prim.net](#)

#### LE DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

**Le Dicrim est un document d'information établi sous la responsabilité du maire. Il recense les mesures de sauvegarde répondant au risque sur le territoire de la commune.**

Élaboré à partir des informations disponibles transmises par le préfet, il contient quatre grands types d'informations :

- la connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune ;
- les mesures prises par la commune, avec des exemples de réalisation ;
- les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte ;
- le plan d'affichage de ces consignes.

**Le Dicrim est librement accessible à toute personne en mairie.**

[Plus d'information sur le Dicrim](#) sur [prim.net](#)

[Prim.net](#) est un portail thématique du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie dédié à la prévention des risques majeurs. De même, le site <http://www.risques.gouv.fr/> constitue le site de référence pour la prévention des risques majeurs.

### PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION ÉDUCATIVE

La communauté scolaire a le devoir d'assurer la sécurité des élèves qui fréquentent les écoles et les établissements scolaires, mais également d'assurer une mission d'éducation globale auprès de tous les élèves, intégrant une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité.

De l'école maternelle au lycée, les actions organisées dans le cadre du PPMS (mises à jour, exercices...) constituent un contexte éducatif particulièrement favorable pour l'organisation d'activités pédagogiques dans le cadre des programmes et des activités d'enseignement. La nature et la mise en contexte de ces activités permettent aux élèves de structurer des connaissances et des attitudes réfléchies et adaptées face aux risques majeurs.

#### UNE INFORMATION NECESSAIRE ET OBLIGATOIRE<sup>4</sup>

À tous les niveaux de la scolarité, il est nécessaire et obligatoire d'apporter aux élèves une information sur :

- la nature des risques encourus et prioritairement sur ceux auxquels l'école ou l'établissement est exposé ;
- les mesures de prévention et de protection mises en œuvre dans l'école ou l'établissement ;
- les conduites qu'ils auront à tenir pour se préserver le plus efficacement possible.

#### UNE EDUCATION CITOYENNE

Au-delà, il appartient à la communauté scolaire de mettre en place une véritable éducation aux risques inscrite dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.

Les connaissances sur les risques et les mesures de prévention et de protection seront contextualisées, dans le territoire où vivent les élèves et le bassin de risque(s) auquel ils appartiennent. Les élèves apprennent quand et comment alerter de la manière la plus appropriée à la situation rencontrée. Ils apprennent également les gestes élémentaires de survie à pratiquer en attendant l'arrivée des secours. Ces approches favorisent le développement de comportements civiques et solidaires, le sens de la responsabilité individuelle et collective, à partir de situations concrètes et intelligibles.

On pourra éventuellement, selon l'âge des élèves, les associer à certains aspects de l'élaboration du PPMS, en les confrontant avec les réalités concrètes, ou à la définition des rôles. Il sera parfois possible de confier à certains élèves des responsabilités après avoir déterminé dans quelle mesure, en fonction de leur âge, de leurs compétences et de leur maturité, certains rôles peuvent leur être confiés. Les élèves peuvent être également impliqués dans le lien à établir en direction des familles ou d'autres acteurs de la société.

#### UNE EDUCATION INTEGREE DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES

Différents domaines disciplinaires offrent, en fonction de l'âge des élèves, un accès privilégié à la connaissance des risques naturels ou technologiques majeurs, qu'il s'agisse de leurs origines, des conditions de leur apparition ou des conséquences qu'ils entraînent.

Il est primordial que les enseignants intègrent ces notions dans leur enseignement, conformément aux programmes de leur classe, et qu'ils les relient à des situations concrètes, rencontrées dans l'environnement proche ou rapportées par les médias (voire dans la vie de l'école ou de l'établissement). Ils mettent ainsi en

place de façon transversale une réelle culture du risque et une éducation à la responsabilité.

- Les élèves prennent conscience que chacun doit être attentif à sa propre sauvegarde et peut contribuer à celle des autres.
- Ils découvrent qu'un comportement responsable et solidaire permet de faire face plus efficacement aux risques.

---

<sup>4</sup> Article D. 312-40 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours [http://www.legifrance.com/affichCodeArticle.do?sessionId=FD36FF6930C51AF113F17064323AA53B.tpdjo09v\\_1?idArticle=LEGIARTI000006526455&cidTexte=LEGITEXT000006071191&categorieLien=id&dateTexte=20140625](http://www.legifrance.com/affichCodeArticle.do?sessionId=FD36FF6930C51AF113F17064323AA53B.tpdjo09v_1?idArticle=LEGIARTI000006526455&cidTexte=LEGITEXT000006071191&categorieLien=id&dateTexte=20140625)

Article L. 312-13-1 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524771&dateTexte=20110225>